



<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input checked="" type="checkbox"/> MCeX

CIRCULAIRE
Le 8 mai 2008

**MODIFICATION DE LA LISTE DES FRAIS 2008
DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

Suite à l'annonce du lancement, le 30 mai 2008, d'un nouveau contrat à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) du Canada, nous avons procédé à la modification de la Liste des frais 2008, soit l'ajout des points 3.1 et 4.2 dans la section C et du point 1.3 dans la section D.

De plus, le point 4 de la section C a également été modifié afin d'inclure les frais relatifs aux opérations d'échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats (« EFR »).

Par conséquent, vous trouverez ci-joint une mise à jour de la Liste des frais 2008 qui entrera en vigueur le 30 mai 2008. Pour connaître les changements tarifaires, veuillez vous référer aux textes affichés en caractères gras.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Martin Gendron, responsable, Comptes à recevoir au (514) 871-7895.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no : 072-2008

Liste des frais 2008

**Entrée en vigueur
le 30 mai 2008**

A. ADHÉSION ET RÉGLEMENTATION DES PARTICIPANTS AGRÉÉS (CANADIENS ET ÉTRANGERS)

1. Cotisations réglementation du marché

Frais 2008

1.1	Cotisation annuelle fixe	
1.1.1	Participant agréé (canadien et étranger)	5 000 \$
1.2	Cotisation variable - Surveillance (par contrat, par côté)	
1.2.1	Participant agréé (canadien et étranger)	0,03 \$

2. Frais pour retard dans la production de documents

2.1	Avis de cessation d'emploi soumis plus de 10 jours ouvrables après la date de cessation (par jour ouvrable de retard pour un maximum de 4 000 \$ / dossier)	100 \$
-----	---	--------

3. Personne autorisée SAM

3.1	Nouvelle demande	125 \$
3.2	Frais annuels par personne autorisée SAM	125 \$

4. Agrément à titre de représentant attitré ou de personne responsable

4.1	Représentant attitré (canadien et étranger)	150 \$
4.2	Personne responsable (participant agréé étranger seulement)	s/o

5. Demande de dispense des exigences relatives à la compétence

s/o

6. Amendements corporatifs

(Changement de nom, fusion, réorganisation, démission à titre de participant agréé, etc.)

500 \$

7. Facturation des frais d'inspection

variable

La Bourse peut décider d'imputer à un participant agréé (canadien et étranger), en plus des frais fixes et variables imposés par la Division de la réglementation, les frais encourus dans le cadre d'une inspection lorsqu'à son avis, en raison de lacunes opérationnelles ou autres importantes, ce participant agréé nécessite de la part de la Division de la réglementation une surveillance et un suivi particulier.

Tout participant agréé (canadien et étranger) dont l'inspection à son siège social ou à une succursale requiert des déplacements à l'extérieur de Montréal par le personnel de la Bourse se verra imputer les frais de déplacement reliés à cette inspection.

B. FRAIS GÉNÉRAUX DES MARCHÉS

1. Poste de travail « MTM back-office »

1.1	Par poste / mois	522 \$
-----	------------------	--------

2. Frais d'accès à SAM

2.1	Mise en place d'une connexion - pour chaque système propriétaire ou nouveau ISV (Independent Software Vendor)	10 000 \$
2.2	Débranchement	500 \$
2.3	Frais mensuels d'entretien	500 \$

3. Télécommunication

3.1	Mise en place (pour chaque connexion réseau)	1 500 \$
3.2	Débranchement	250 \$
3.3	Frais mensuels du site d'hébergement – Accès via les points de présence (POP)	750 \$

4. Autre*

4.1	Support professionnel (taux horaire) (minimum une (1) heure)	150 \$
-----	---	--------

* La Bourse peut, à sa discrétion, facturer des services divers au prix coûtant majoré des frais d'administration.

C. FRAIS DE TRANSACTION (par contrat, par côté)

1. Options

1.1	Options	
1.1.1	Client et participant agréé (canadien et étranger)	0,50 \$
1.1.2	Fournisseur de liquidité faisant partie du programme	0,16 \$
1.1.3	Mainteneur de marché	0,16 \$

2. Contrats à terme et options sur contrats à terme

2.1	Contrats à terme	
2.1.1	Client	0,82 \$
2.1.2	Participant agréé (canadien et étranger)	0,33 \$
2.1.3	Fournisseur de liquidité faisant partie du programme *	0,21 \$
2.2	Options sur contrats à terme	
2.2.1	Client	0,50 \$
2.2.2	Participant agréé (canadien et étranger)	0,30 \$
2.2.3	Fournisseur de liquidité faisant partie du programme *	0,20 \$

* Voir le programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité dans la section 5.

3. Contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e)*

3.1	Client et participant agréé (canadien et étranger)	2,50 \$
-----	--	---------

* 1 contrat = 100 unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e)

4. Échanges physiques pour contrats (EFP / EFR)*

4.1	Contrats à terme	0,25 \$
4.2	Contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO ₂ e) (incluant SUBs)	2,50 \$

* EFP = Échanges physiques pour contrats, SUB = Substitutions,
EFR = Échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats

5. Programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité

Contrat		Seuil de volume mensuel	Rabais	Frais de transaction en vigueur
BAX	Cycle - 1 ^{re} année	Premiers 10 000 contrats	0,00 \$	0,21 \$
		10 001 à 20 000	0,05 \$ par côté	0,16 \$
		20 001 à 40 000	0,10 \$ par côté	0,11 \$
		40 001 à 80 000	0,15 \$ par côté	0,06 \$
		80 001 + contrats	0,21 \$ par côté	Exécution gratuite
	Cycle - 2 ^e année	Aucun seuil	0,21 \$ par côté	Exécution gratuite
	Cycle - 3 ^e année	Aucun seuil	0,21 \$ par côté	Exécution gratuite
CGB	Tous les contrats	Premiers 5 000 contrats	0,00 \$	0,21 \$
		5 001 à 10 000	0,05 \$ par côté	0,16 \$
		10 001 à 20 000	0,10 \$ par côté	0,11 \$
		20 001 à 40 000	0,15 \$ par côté	0,06 \$
		40 001 + contrats	0,21 \$ par côté	Exécution gratuite
CGZ	Tous les contrats	Aucun seuil	0,13 \$ par côté	0,08 \$
LGB	Tous les contrats	Aucun seuil	0,13 \$ par côté	0,08 \$
OBX	Tous les contrats	Aucun seuil	0,12 \$ par côté	0,08 \$
ONX	Tous les contrats	Aucun seuil	0,21 \$ par côté	Exécution gratuite
SXF	Tous les contrats	Premiers 3 000 contrats	0,00 \$	0,21 \$
		3 001 à 6 000	0,05 \$ par côté	0,16 \$
		6 001 à 12 000	0,10 \$ par côté	0,11 \$
		12 001 à 24 000	0,15 \$ par côté	0,06 \$
		24 001 + contrats	0,21 \$ par côté	Exécution gratuite

Le programme de rabais s'adresse aux négociateurs assidus, aux firmes de négociations pour compte propre (proprietary trading) et arcade enregistrés auprès de la Bourse.

6. Programme de rabais pour les nouveaux fournisseurs de liquidité

Conditions d'adhésion :

Le nouveau client doit être :

- un négociateur individuel canadien ou étranger qui répond à une des conditions d'adhésion du programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité;
- un nouveau fournisseur de liquidité qui n'a jamais été inscrit au programme de rabais précédemment mentionné;
- un nouveau négociateur d'une firme de négociation pour compte propre ou arcade.

Modalités du programme :

Le nouveau client profitera d'une dispense sur les frais d'exécution pour tous les produits pour les six (6) premiers mois de son inscription, sujet à un plafond mensuel (par produit) de 15 000 contrats. Pour l'employé d'une firme privée de négociation pour compte propre ou d'une arcade, le plafond mensuel de la firme (par produit) est de 100 000 contrats.

À la fin de la période de six (6) mois, le nouveau client sera automatiquement inscrit au programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité et bénéficiera de frais d'exécution réduits.

Tout volume de négociation excédant les plafonds décrits ci-haut sera soumis aux frais d'exécution normaux du programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité (voir le tableau ci-haut)

Le nouveau client devra payer les frais de compensation et de réglementation de marché en vigueur, plus les taxes de vente applicables, par contrat, pour tous les produits négociés à la Bourse.

D. DONNÉES DE MARCHÉ

1. Données de marché en temps réel

Frais 2008

1.1	Niveau 1 - Professionnels (par dispositif / mois) - (service de base)	38 \$
	Niveau 2 - Professionnels (par dispositif / mois) - (niveau 1 + profondeur du marché)	48 \$
1.2	Niveau 1 - Non-professionnels (par dispositif / mois) - (service de base)	6 \$
	Niveau 2 - Non-professionnels (par dispositif / mois) - (niveau 1 + profondeur du marché)	9 \$
1.3	Niveau 1 - Marché climatique (par dispositif / mois)	40 \$
1.4	Frais mensuels du revendeur (transmission externe) *	1 500 \$
1.5	Internet - Frais de consultation à l'utilisation (par cote)	0,01 \$
1.6	Internet - Frais de consultation à l'utilisation (par chaîne d'options)	0,03 \$

* Voir le programme d'intéressement pour la diffusion externe des données en temps réel dans la section 4.

2. Données de marché en temps différé

2.1	Frais mensuels du revendeur (transmission externe)	500 \$
-----	--	--------

3. Données de marché en temps réel – Accès site Internet de Bourse de Montréal Inc.

3.1	Non-professionnels (par accès / mois)	14,95 \$
-----	---------------------------------------	----------

4. Programme d'intéressement pour la diffusion externe des données en temps réel

4.1	Six (6) premiers mois (Non applicable au fournisseur de la Bourse de Montréal autorisé pour la distribution externe et/ou interne de données en temps différé et/ou de fin de journée. Les frais applicables sont ceux présentés ci-après.)	0 \$
4.2	Frais mensuels - 1 ^{ère} année suivant la période d'exemption	500 \$
4.3	Frais mensuels - 2 ^e année	1 000 \$
4.4	Frais mensuels - 3 ^e année et subséquentes (En référence à l'Appendice A de la Convention de distribution de données de la Bourse de Montréal)	1 500 \$

E. DONNÉES HISTORIQUES

1. Données historiques – actions

Frais 2008

1.1	Frais minimum par demande	50 \$
	Plus :	
1.1.1	Par sommaire (fin de journée, fin de semaine, fin de mois ou fin d'année)	1 \$
1.1.2	Détail des transactions (par jour)	2 \$

2. Données historiques – par classe d'options / mois

2.1	Sommaires quotidiens	15 \$
2.2	Séries chronologiques des transactions	30 \$
2.3	Données haute fréquence	35 \$

3. Données historiques – par contrat à terme / mois

3.1	Sommaires quotidiens	10 \$
3.2	Séries chronologiques des transactions	25 \$
3.3	Données haute fréquence	30 \$

4. Frais de requêtes spécialisées – Taux horaire

4.1	Modélisation, écart de l'offre et la demande, volatilité, etc. (minimum 1 h)	150 \$
-----	--	--------

F. FORMATION

Voir le site Internet : www.d-x.ca

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Tout document relatif à la facturation (facture, relevé de transactions, etc.) doit être vérifié sans délai. La Bourse doit être avisée par écrit de toute erreur ou omission dans les trente (30) jours suivant la date dudit
2. Toute facture doit être acquittée dans les trente (30) jours suivant la date de la facture. Les montants qui ne sont pas acquittés dans ce délai sont assujettis à des frais de retard, calculés en multipliant le montant en souffrance par un taux d'intérêt mensuel de un pour cent et demi (1,5 %) ou le taux autorisé par les autorités de réglementation ou gouvernementales. En aucun cas le taux d'intérêt applicable ne doit dépasser le taux maximal autorisé par les lois sur les intérêts usuraires applicables.
3. Toutes taxes locales, provinciales, d'état ou fédérales, d'affaires, d'accise sur la propriété ou autres taxes gouvernementales seront ajoutées, le cas échéant, aux frais mentionnés ci-hauts selon les services offerts.